COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2014

54

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE

Le mot du Président

Parce que pêcher n'est pas un simple loisir mais que prendre une carte de pêche est un acte (éco)citoyen et militant, et que chacun des quelques 19 000 pêcheurs du département ou chaque partenaire est en droit de se demander ce que fait la Fédération, nous avons choisi de rendre compte de nos activités.

Pour cette première édition, la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dresse le bilan de cette année passée.

2014 a ainsi été marquée par un certain nombre d'aboutissements de projets fédéraux. L'aménagement de la reculée de Toul ainsi que celui du Longeau et la restauration de la continuité écologique du ruisseau du Breuil, initiés depuis plusieurs années ont pu ainsi être achevés.

Parallèlement, la finalisation du Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche est amorcée et devrait permettre le démarrage de plusieurs actions de développement dès cette année 2015.

De nombreuses autres missions sont effectuées au quotidien par les salariés et bénévoles de la Fédération et sont présentées dans ce document.

Ces actions, réalisés grâce à l'appui de nombreux partenaires techniques ou financiers se sont traduites notamment par une augmentation des effectifs des pêcheurs dans le département.

Il appartient désormais à tous de faire en sorte que ce frémissement s'inscrive dans la durée. Gageons que les élus de la pêche, aidés par les salariés de la Fédération, trouveront les moyens d'atteindre cet objectif.

Guy SAPRANI

SOMMAIRE

1. Présentation générale....1

1. Rôle....1

Protection des milieux aquatiques....1

Loisir pêche....1

2. Moyens humains : organigramme de la Fédération....2

Les élus du conseil d'administration....2

Les salariés....2

3. Moyens matériels....2

4. Moyens financiers....3

5. Adhérents....5

6. Effectifs 2014....8

7. Partenariats....8

2. Environnement....9

1. Restaurer....9

La reculée du Clément, bassin de la Moselle à Toul-Chaudeney....9

La Mortagne à Gerbéviller....11

L'étang des Croquottes à Art-sur-Meurthe....12

L'Orne à Moineville....12

L'effacement de l'étang de Joudreville....13

2. Connaître....14

Inventaires piscicoles....15

Inventaires astacicoles....17

Pêches de sauvetage....17

3. Etudier....19

Etude du compartiment biologique du ruisseau de l'Etange....19

Etude des annexes hydrauliques de la Moselle....20

Etude de la Crusnes....20

Etude de l'Ingressin....21

4. Gérer....21

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes....21

Représentation dans les colloques....22

Régulation du Grand Cormoran....22

5. Surveiller....24

3. Halieutisme.....25
1. Développer.....25
Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche.....25
Création d'une rampe de mise à l'eau à Dommartin-les-Toul.....26
Tourisme.....27
Réciprocités.....28
2. Communiquer.....29
Revue de presse.....29
Médiatisation de l'ouverture de la pêche des carnassiers.....29
Télévision.....30
Site Internet.....30
Réseaux sociaux.....31
Editions papier.....31
Concours photo.....31
Salon de la Pêche de Libramont (Belgique).....32
La carte sur Internet.....32
Réciprocités.....32
Journée Nationale de la Pêche à Toul.....33
4. Inititiation et sensibilisation.....34
1. Animer.....34
Projets longs sur l'ENS du Vallon de Bellefontaine.....34
Animation grand public sur l'ENS du Vallon de Bellefontaine.....35
Animations dans le cadre scolaire.....36
Animations hors cadre scolaire.....37
2. Ateliers Pêche Nature.....38
3. Former.....40
Participation au jury du BPJEPS « EEDD ».....40
Formations des Gardes-Pêche.....41
Actions avec le lycée de Pixerécourt.....41

Liste des figures

Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte «personne majeure» de 72 €.....3
Figure 2 : charges 2014.....3
Figure 3 : produits 2014 3
Figure 4 : charges 2014 par commission 4
Figure 5 : effectifs de pêcheurs en 2013-2014.....8
Figure 6 : inventaires piscicoles 15
Figure 8 : pêches électriques de sauvetage 18
Figure 9 : nombre de Grands cormorans comptabilisés sur les dortoirs connus en Meurthe-et-Moselle 23
Figure 10 : répartition des procès verbaux dressés en fonction des catégories d'agents verbalisateurs 24
Figure 11 : répartition des procès verbaux en fonction des infractions commises 24
Figure 12 : les réciprocités 28

1. Présentation générale

La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 54) est une association de type loi 1901. Reconnue d'utilité publique (article L.434-4 du Code de l'Environnement) et agréée au titre de la protection de la nature (article L.141-1 du Code de l'Environnement), elle est chargée de mettre en œuvre, sous la tutelle du Préfet, une politique de gestion et de protection des milieux aquatiques. Son cadre d'action est départemental.
La FDAAPPMA 54 regroupe vingt-sept Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), ce qui représente environ 19 000 adhérents.
La Fédération est gérée par un conseil d'administration, composé de quatorze membres bénévoles élus appartenant aux AAPPMA du département et présidé par Monsieur Guy SAPRANI.

1. Rôle

La Fédération définie, coordonne et contrôle les actions des associations adhérentes.
Les activités de la FDAAPPMA 54, à travers son soutien aux AAPPMA, se développent autour de deux axes principaux :

• Protection des milieux aquatiques

- sensibiliser à la protection des milieux aquatiques,
- représenter l'intérêt général en matière de protection de l'environnement auprès de divers organismes départementaux, régionaux et nationaux,
- participer à la surveillance du domaine piscicole.

• Loisir pêche

- mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole départemental,
- développer la pêche amateur,
- mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche par toutes les mesures adaptées,
- collecter des cotisations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Crédit photo : FNPF

2. Moyens humains : organigramme de la Fédération

• Les élus du conseil d'administration

Président : M. Guy SAPRANI,
Trésorier : M. Roger HAAS, puis M. Jean-Louis GILLET (à partir du 17 décembre 2014),
Secrétaire : Mme Nelly LATOUCHE,
1e vice-président : M. Jean-Claude JACQUES,
2e vice-président : M. Gérard SCHNEBELEN,
3e vice-président : M. Jean HUMBERT,
Trésorier adjoint : M. Jean-Louis GILLET, puis M. Daniel SINOT,
Secrétaire adjoint : M. Jean-Luc ANCEL,
Administrateurs : MM. Aimé LAMBERT, Hervé MARTIN, Jacques MOUILLE, Roland PIERRON.

• Les salariés

M. Eric TAVOSO, directeur,
Mme Véronique DEPARIS, responsable relations externes et ressources internes,
M. Pierre POMMERET, responsable du pôle technique,
M. Nicolas MEYNARD, responsable du pôle développement,
M. Morgan ROUVIER, agent de développement garderie,
M. François ROUILLON, agent de développement SDDLP,
Mme Julie DA COSTA a effectué, dans le cadre de son cursus universitaire, un stage de six mois portant sur le diagnostic du compartiment biologique du ruisseau de l'Etange.
Depuis novembre 2014, Mme Amélie Humbert a été recrutée pour mener une étude sur les annexes hydrauliques de la Moselle sur les départements des Vosges, de Meurthe-et-Moselle et de Moselle. Elle est salariée de la FDAAPPMA 54 pour les trois Fédérations concernées.

3. Moyens matériels

- trois véhicules, dont un utilitaire et un véhicule tout terrain de service,
- une camionnette,
- un camion équipé de bacs pour les empoissonnements,
- un bateau semi-rigide de 5 m équipé d'un moteur de 30 cv,
- une imprimante/scanner/fax,
- un poste informatique par salarié et trois ordinateurs portables,
- un groupe de pêche électrique léger « Martin pêcheur »,
- un groupe de pêche électrique EFKO.

Un véhicule de terrain et un véhicule léger classique ont été acquis en 2014 pour compléter et remplacer une partie de la flotte.

4. Moyens financiers

Le tarif d'une carte de pêche résulte de la somme des différentes cotisations perçues.
La Figure 1 illustre la répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure » à 72 € en 2014.

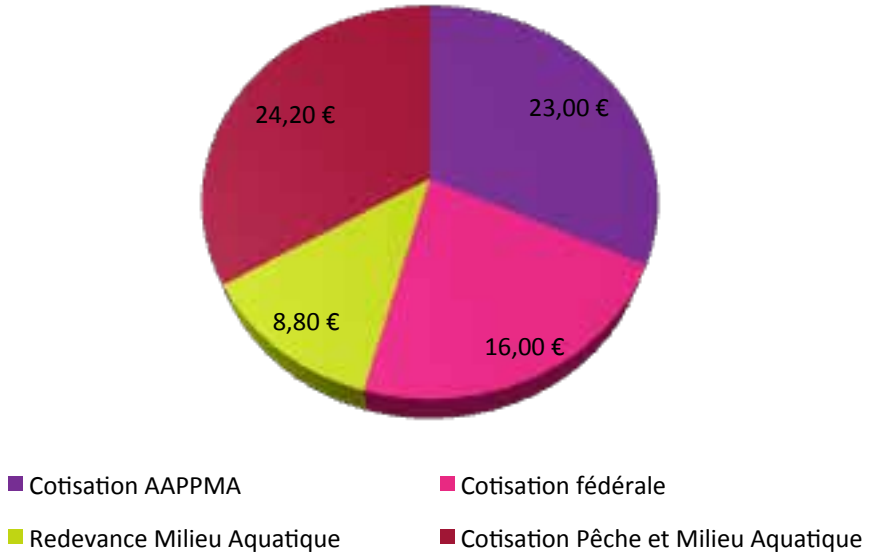

Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte «personne majeure» de 72 €

Les graphiques suivants présentent, pour un budget de 614 059 €, les principales charges et produits supportés par la Fédération.

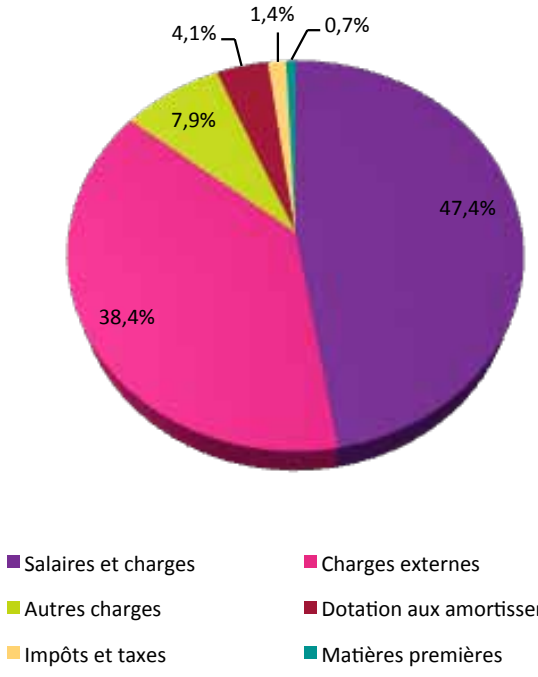

Figure 2 : charges 2014

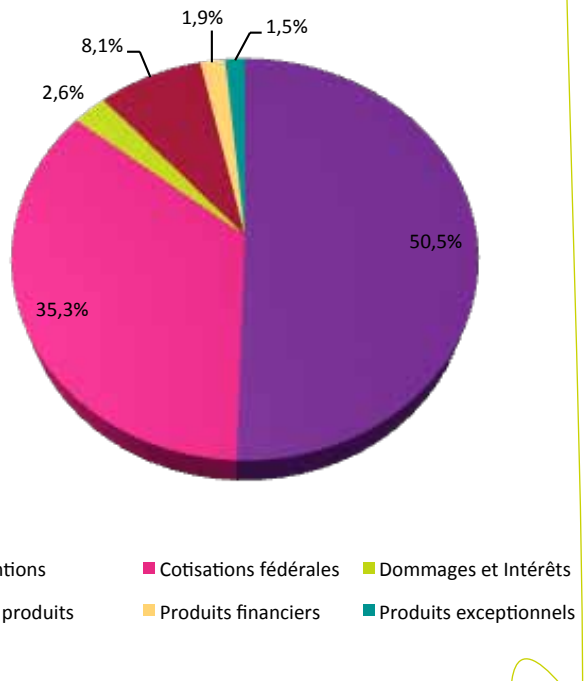

Figure 3 : produits 2014

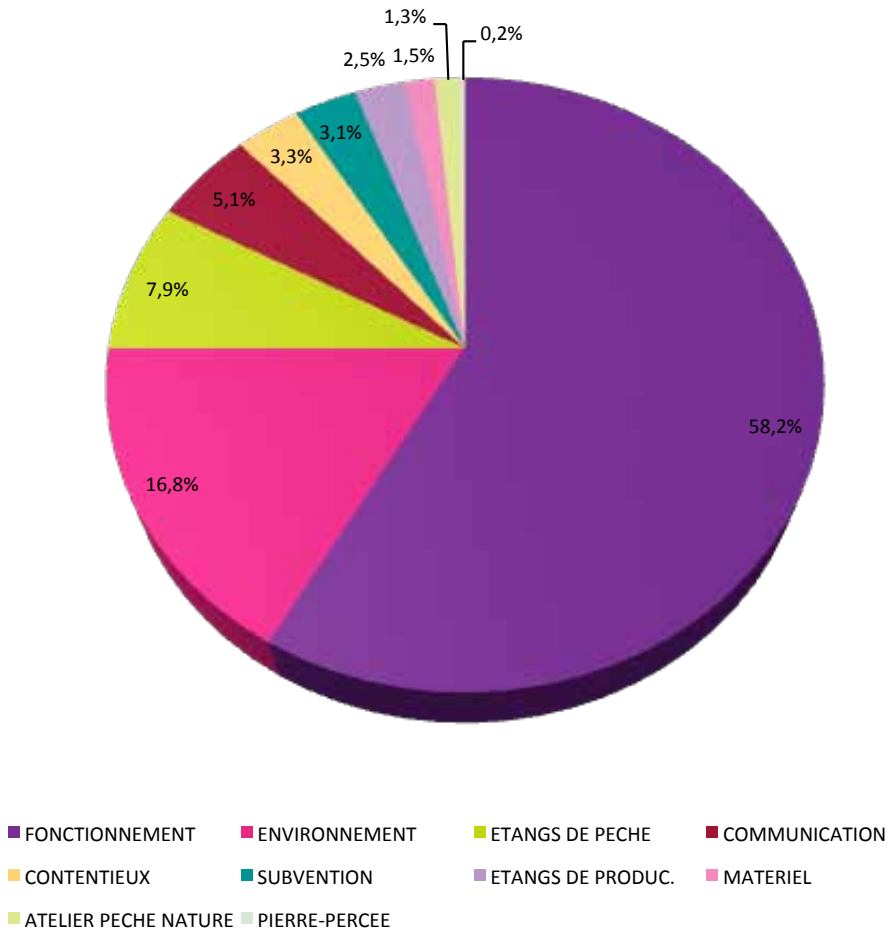

Figure 4 : charges 2014 par commission

5. Adhérents

La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique regroupe 27 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) dans le département.

À noter : suite à la restauration de la continuité écologique du ruisseau du Breuil et à l'effacement de l'étang Roland Charrette, l'AAPPMA « L'Hameçon des Mineurs » de Joudreville a cessé son activité en 2014.

LE BARBEAU
Président : Hervé MARTIN
34 rue Saint Pierre
541 20 BADMENIL
03 83 75 18 49 (dom.)

LES FINS PECHEURS
Président : Julien GENNESON
10 Grand Rue
54 180 GRISCOURT
06 71 64 76 60
julien.genneson@sfr.fr

LA FRETILLANTE
Président : Stéphane GERONDI
5 rue des Maix
54 134 CEINTREY
06 09 12 55 97
stephane.gerondi@sfr.fr

LA GAULE DOMBASLOISE
Président : Roger HAAS
32 rue Maurice Barrès
54 110 DOMBASLE
06 70 62 95 79
gauledombasloise@sfr.fr

LES HAMECONS DE L'AROFFE
Président : Daniel LECLERE
Mairie de Favières
18 rue Abbé Lenfant
54 115 FAVIERES
03 83 25 10 81 (dom.)

LA GAULE JARNYSIENNE
Président : Patrick JUREK
Château de Moncel
rue Emile Bouchotte
54 800 JARNY
07 50 89 70 95

LE ROSEAU DE LA HAUTE VEZOUZE
Président : Patrick HOSTERT
64 Grande Rue
54 450 FREMONVILLE
06 80 71 13 29
patrick.hostert@club-internet.fr

LE WOIGOT
Président : Serge TONON
8 rue du Général Giraud
54 150 BRIEY
06 84 64 66 84

CHARENCY-VEZIN
Président : Daniel POIRET
9 rue de Beauséjour
54 260 LONGUYON

LE GARDON SCARPONAIS
Président : Gérard RINIE
11 rue Frédéric Chopin
54380 DIEULOUARD
06 20 94 18 99

LA GAULE GERBEVILLOISE
Président : Claude SENE
25 quai des Vosges
54 830 GERBEVILLER
03 83 42 74 12 (dom.)
aappma.gerbeviller@peche-54.fr

LES PECHEURS DE L'ORNE
Président : Jean HUMBERT
1a rue du Lavoir
54 580 AUBOUE
03 82 33 85 68
lespecheursdelorne54@sfr.fr

LES PECHEURS DU SANON
Président : Patrick ABADIE 03 83 74 37 32 (dom.)
5 rue du Général Rapp 54 300 LUNEVILLE

LA TRUITE LONGUYONNAISE
Président : Philippe MARTIN-POIBLANC
9 rue de Ullions
54 260 LONGUYON
03 82 26 55 46 (dom.)

LA VALLE DE L'ESCH
Président : Jean-Claude BARON
25 rue des Marguerites
54 700 BLENOD LES PàM
03 83 84 01 56 (dom.)

LES PECHEURS DE LA BLETTE
Président : Régis VIGNERON
25 rue de la Treille
54 450 ANCERVILLER
03 83 42 14 41 (dom.)

LA GAULE MUSSIPONTINE
Président : Daniel SINOT
155 rue de Bruxelles
54 700 PONT-A-MOUSON
06 88 76 03 34

LE BROCHET DE L'OTHAIN
Président : Jean-Claude CRUCIFIX
21 rue Nouvelle
54 260 SAINT-JEAN-LES-LONGUYON
03 82 26 63 03 (dom.)

LA GAULE THIAUCOURTOISE
Président : Jean-Norbert MOHR
6 rue de Champagne
54 470 PANNES
06 13 22 33 13

SOCIETE DES PECHEURS A LA LIGNE DU MADON
Président : Gérard VILLA-REGNIER
14 rue du Clauselle
54 990 XEUILLEY
03 83 47 07 92 (dom.)

LA CARACHE LUNEVILLOISE
Président : Serge BERINI
64 rue de Viller
54 300 LUNEVILLE
03 83 74 01 04 (dom.)
carache@wanadoo.fr

LA GAULE MERCEENNE
Président : Serge NICOLAS
1c Grand'Rue
54 960 MERCY-LE-BAS
03 82 89 64 41 (dom.)

LA GAULE PAGNOTINE
Président : Bernard KIRCH
3 lotissement Charpentier
54 700 MONTAUVILLE
03 83 83 22 26 (dom.)
bernard.kirch0162@orange.fr

LA TRUITE DE LA VERDURETTE
Président : Claude MARCHAL
2 rue de la Mairie
54 120 VAXAINVILLE
03 83 72 24 26 (dom.)

ASSOCIATION DES PECHEURS A LA LIGNE DE TANTONVILLE
Président : Michel ROY
8 Chemin de Forcelles
54 116 TANTONVILLE
03 83 52 51 45 (dom.)

PECHE ET NATURE DU TOULOIS
Président : Antoine NAGIEL
3 Sente de la Cure
54 200 BOUCQ
06 08 86 43 94

LA CARPE DU MADON
Président : Jean-Marcel CHIQUOT
3 rue de Verdun
54 740 XIROCOURT
03 83 52 46 27

6. Effectifs 2014

L'année 2014 a été marquée par l'évolution positive et significative du nombre de pêcheurs. Au niveau national, la FNPF a constaté une hausse des effectifs de 3 %.

En Meurthe-et-Moselle, l'évolution représente une hausse de près de 6 % entre 2013 et 2014.

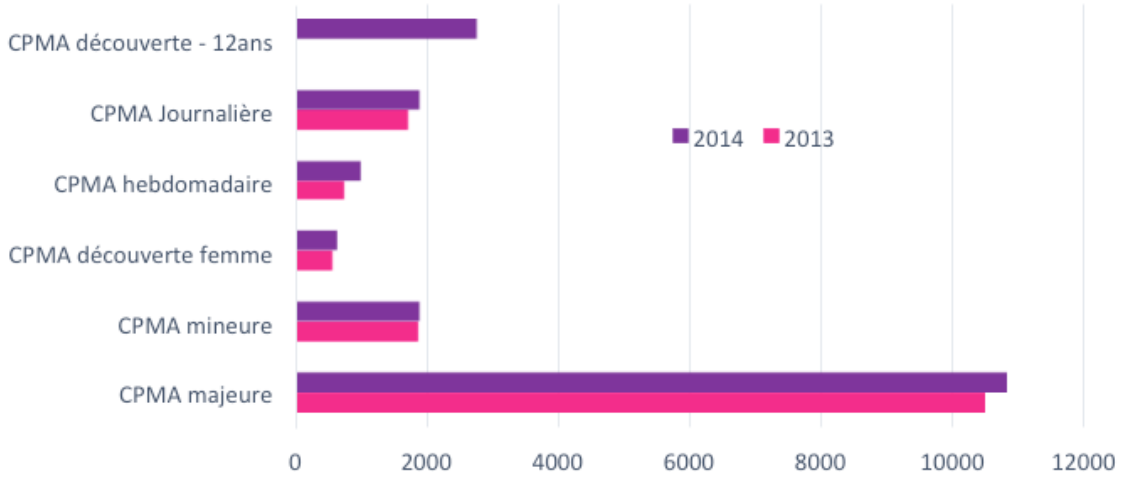

Figure 5 : effectifs de pêcheurs en 2013-2014

7. Partenariats

Dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable, la restauration des milieux aquatiques ou la protection des risques électriques, la Fédération a initié, depuis plusieurs années, une politique de partenariat. Dans cette optique, elle travaille avec différents partenaires institutionnels à travers plusieurs conventions avec les organismes suivants :

- l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- la Fédération Nationale de la Pêche en France,
- l'Union Régionale du Grand Est,
- Voies Navigables de France,
- le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement,
- le lycée agricole de Pixérécourt,
- l'Association Départementale des Gardes-Pêche de Meurthe-et-Moselle,
- le Comité Départemental de Pêche Sportive au Coup 54,
- Lor'fishing Event's,
- Gites de France,
- Meurthe-et-Moselle Tourisme,
- Electricité et Réseaux de France,
- le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle,
- le Conseil Régional de Lorraine.

2. Environnement

Le pôle technique de la Fédération met en œuvre la politique fixée par la commission « environnement et milieux aquatiques » et validée par le conseil d'administration. Cette commission se réunit plusieurs fois par an et sélectionne différents projets à mettre en place.

1. Restaurer

Espèce repère des eaux de deuxième catégorie piscicole, l'espèce brochet fait l'objet d'une attention particulière quant à l'étude de la fonctionnalité des sites favorables à sa reproduction. Cette année 2014 est marquée par deux réalisations sur le bassin versant de la Moselle et de la Mortagne. Deux autres projets sont initiés également sur la Meurthe et sur l'Orne avec des réalisations prévues pour 2015.

• La reculée du Clément, bassin de la Moselle à Toul-Chaudeney

Il aura fallu deux années pour boucler entièrement ce chantier de restauration de frayère, une première de cette envergure en Meurthe-et-Moselle. Initiée en 2012, l'étude menée par la Fédération, à la demande de l'AAPPMA « Pêche et Nature du Toulois » a permis d'aboutir à une frayère d'environ 3 500 m^2.

Deux phases ont été nécessaires. La première s'est attachée au traitement du compartiment biologique avec la coupe d'environ 250 arbres et arbustes, réalisée par l'entreprise Guinay Espaces verts.

La deuxième phase s'est attachée au terrassement de façon à obtenir une annexe hydraulique fonctionnelle pour la reproduction du brochet en fonction des débits de la Moselle étudiés entre février et juin. Environ 4 000 m^3 de matériaux ont été mobilisés.
Le coût total de ce projet est de 80 656 € TTC.

L'entreprise SW Environnement a effectué ce terrassement de manière à ce que la submersion de cette dernière soit stable et durable avec une gamme de hauteurs d'eau comprise entre 0.2 et 1 mètre à partir de fin février - début mars et stable pendant au moins 40 jours. La fréquence théorique minimale de submersion sera de une à deux années sur cinq pour une durée de 40 à 50 jours.

Des suivis biologiques seront engagés sur cinq années pour évaluer la fonctionnalité de l'annexe.

La FDAAPPMA 54 remercie les partenaires techniques qui ont apporté leur soutien à ce projet (SW ENVIRONNEMENT, mairies de Toul et Chaudeney-sur-Moselle).

Avec le soutien financier de :

• La Mortagne à Gerbéviller

La Mortagne présente une nouvelle frayère à brochets fonctionnelle.

Située en amont de Gerbéviller, cet ancien bras de Mortagne, en rive droite présentait une fréquence de submersion insuffisante par rapport aux exigences écologiques du brochet pendant sa phase de reproduction. Une première phase de ce chantier a consisté au traitement de la végétation rivulaire de manière à apporter de la lumière au site et permettre ainsi de favoriser le développement de la végétation au sein de l'annexe. A cette occasion, la FDAAPPMA et l'AAPPMA ont reçu le soutien d'une classe de BTS du lycée agricole de Pixerécourt pendant toute une journée.

La deuxième phase a consisté au terrassement de la connexion réalisée par l'AAPPMA avec le soutien technique du service départemental de l'ONEMA.

Ainsi une connexion de 3 mètres de large et 1.50 mètre de profondeur a été créée permettant ainsi aux géniteurs de brochets d'effectuer sans contrainte leurs migrations transversales.

Des suivis sur le site permettront de juger l'efficacité de cette restauration notamment en suivant le recrutement des juvéniles de brochets dès le printemps 2015.

Avec le soutien financier de :

PARTENARIAT AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

En partenariat avec :

ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques

AAPPMA La Gaule Gerbévilloise

• L'étang des Croquottes à Art-sur-Meurthe

Ce projet, initié en 2011 entre l'AAPPMA la Société des Pêcheurs à la Ligne de Nancy et Environs (SPLNE) et Novacarb a été repris par l'AAPPMA « La Gaule Dombasloise », gestionnaire des lots depuis la disparition de la SPLNE. Suite à un incident survenu en juillet 2010 sur le site de l'entreprise ayant induit une mortalité piscicole sur la Meurthe, les parties ont décidé, en mesure compensatoire, de mettre en œuvre des actions allant au-delà des empoissonnements.

Ainsi, Novacarb a été réceptive à l'idée d'intervenir sur l'entretien voire la création d'une frayère à brochet.

L'AAPPMA a demandé le soutien technique de la FDAAPPMA 54 qui a proposé alors, d'un commun accord avec Novacarb et l'AAPPMA de l'époque, la création d'une frayère à brochet sur l'étang des « Croquottes », relié à la Meurthe en hautes eaux, propriété de la commune d'Art-sur-Meurthe.

En 2014, l'ensemble des éléments administratifs et techniques ont été obtenus par la mairie d'Art-sur-Meurthe qui assure la maîtrise d'ouvrage. Les travaux seront effectués en 2015.

En partenariat avec :

• L'Orne à Moineville

L'AAPPMA « Les Pêcheurs de l'Orne » souhaite optimiser une reculée présente en rive gauche sur la rivière Orne au niveau de la commune de Moineville. Le but de ce projet est d'agrandir la frayère qui présente une surface limitée. La FDAAPPMA 54 est chargée de la réalisation de ce projet. Des éléments ont d'ores et déjà été collectés et la réalisation des travaux est prévue en 2015.

En partenariat avec :

• L'effacement de l'étang de Joudreville

La Fédération de Meurthe-et-Moselle est propriétaire d'un étang de près de sept hectares situé sur les communes de Joudreville et de Norroy-Le-Sec.

La Fédération a mis en évidence l'irrégularité du statut de ce plan d'eau qui ne bénéficie pas d'existence légale. Afin de pouvoir régulariser la situation de cet étang, en barrage du ruisseau du Breuil, la restauration de la continuité écologique a été étudiée.

Toutefois, l'ensemble des possibilités visant à restituer la libre circulation des poissons et le transfert des sédiments, tout en maintenant le plan d'eau, a abouti à un échec du fait des faibles débits et la topographie du site.

Dans ce cadre et suivant le nouveau règlement du SAGE Bassin Ferrifère, la Fédération a été dans l'obligation de supprimer ce plan d'eau, afin de restaurer le milieu et restituer les propriétés écologiques et hydrauliques initiales du cours d'eau.

L'opération de vidange a ainsi été initiée à la fin 2013. Le moine existant n'étant plus fonctionnel, l'opération a nécessité la création d'un bras de vidange.

Toutefois, le chantier a subi des dégradations en tout début d'année 2014 (rebouchage sauvage du bras de vidange, arrachage de barrières, etc.), de nouveaux travaux ont dû être mis en place courant janvier pour rectifier ces dégradations et finaliser la vidange.

Par érosion régressive, le lit du cours d'eau s'est rapidement reformé dans le plan d'eau, malgré les faibles débits en jeu.

Les travaux d'arasement de l'ouvrage et de réhabilitation du cours d'eau ont pu être effectués lors de l'étiage 2014.

Durant le début de la phase d'assec, la végétation a pu avancer sur les sédiments mis à nu et commencer leur minéralisation.

Une fois le fond plus stable et les sédiments figés, en début d'automne, la seconde phase de travaux a consisté en l'effacement de la digue et la restauration du lit du cours d'eau à ce niveau.

Depuis, la nature reprend ses droits sur ce site dont l'aspect initial a été restauré.
L'AAPPMA, dont l'étang était le seul parcours, a dû être dissoute par arrêté préfectoral et la Fédération cherche à vendre cette propriété.

Avec le soutien financier de :

PARTENARIAT AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
lorraine conseil régional
FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

2. Connaitre

Chaque année, la FDAAPPMA 54 met en place certains inventaires piscicoles et astacicoles dans le cadre d'études particulières ou dans un but d'acquisition ou d'amélioration des connaissances des peuplements présents sur les milieux aquatiques meurthe-et-mosellans.

• Inventaires piscicoles

Que ces inventaires soient conduits dans le cadre d'études précises ou de suivis biologiques de certains cours d'eau, la FDAAPPMA 54 a conduit en 2014, 18 chantiers de pêche à l'électricité sur 8 sites différents.

Milieu	Date	Nombre de stations	Objectifs	Nombre d'espèces	Observations
Orne	08/07	1	Suivi fonctionnalité frayère. Présence/Absence de fingerlings	11	Présence de fingerlings
Ruisseau d'Allamps	27/05	5	« diagnostic du compartiment biologique du ruisseau de l'Etange» pour le Conservatoire d'Espace Naturel de Lorraine	6	Reproduction avérée de la Truite fario
Crusnes	26/06	2	Etude du peuplement piscicole dans le cadre du projet de dynamisation de la population de Truites fario menée par l'AAPPMA « La Truite Longuyonnaise »	6	Reproduction avérée de la Truite fario et de l'Ombre commun
Moselle	26/08	5	Contribution à l'étude portant sur le gobie, thèse en cours de Mme Laurence Masson.	-	Confirmation du front de colonisation amont du Gobie à tâche noire en amont du barrage de Aingeray. Mise en évidence du Gobie demi-lune en amont de Méréville
Heymon-rupt	11/06	3	Suivi biologique engagé à la suite des travaux de restauration effectués par l'AAPPMA « La Vallée de l'Esch »	2	Nombreuses truitelles présentes
Etang du Pré -Albert	12/07	1	Suivi de la fonctionnalité de la frayère, présence/absence de fingerlings	7	Forte présence de juvéniles de sandres
Trey	12/06	1	Suivi tous les deux ans de la population de Truites fario	4	Reproduction avérée de la Truite fario, population équilibrée
Vezouze	30/09	1	Inventaire piscicole à Cirey-sur-Vezouze.	1	147 truites capturées sur 115 mètres de station, population en équilibre avec un fort recrutement en juvéniles

Figure 6 : inventaires piscicoles

Station pêchée sur la Crusnes le 26 juin 2014

Truite fario de la Vezouze capturée le 30 septembre 2014

Suivi biologique sur l'Heymonrupt le 11 juin 2014

• Inventaires astacicoles

Chaque année, la FDAAPPMA 54 réalise des inventaires visant les populations d'écrevisses.

Depuis 2010, dans le cadre de l'étude régionale diligentée par les quatre fédérations lorraines, la FDAAPPMA 54 centralise les données régionales et les bancarise sur une base de données appelée Astabase. A ce jour, 744 prospections ont été effectuées depuis 2010.

En 2014, deux structures ont produit des données : 25 prospections sont réalisées par la FDAAPPMA 54 et le service départemental de l'ONEMA. Une population d'Écrevisses à pattes rouges est nouvellement mise en évidence sur un plan d'eau ainsi que d'Écrevisses de Californie sur la Vezouze. Chaque année, les prospections mettent en évidence une même tendance : le recul des espèces autochtones en faveur d'une progression des sites colonisés par les exotiques.

La FDAAPPMA 54 anime chaque année le Groupe Ecrevisse Lorrain qui regroupe toutes les structures intéressées de près ou de loin par cette thématique.

Écrevisse à pattes rouges (Astacus astacus)

Écrevisse de Californie (Pacifastacus leniusculus)

• Pêches de sauvetage

Le pôle technique de la Fédération est sollicité régulièrement par divers organismes pour réaliser des pêches de sauvetage, nécessaires dans le cadre de certains travaux, comme le chômage des canaux effectués par Voies Navigables de France.

Six pêches de sauvetage ont été effectuées en 2014 :

Maître d'ouvrage	Date et lieu	Nombre d'espèce/ poids	Destination du poisson capturé
Voies Navigables de France	05/03, canal de la Marne au Rhin, bief 15, écluses 14, 14 bis et 15.	19 espèces/850 kg	Bief en aval immédiat
FDAAPPMA 54	15/04, aval du plan d'eau de Joudreville, sur le ruisseau du Breuil.	5 espèces /70 kg	Orne
Voies Navigables de France	19/05, écluse à grand gabarit de Pompey	5 espèces dont le Gobie à tache noire/ 5 kg	Amont immédiat du chantier
SOLOREM	17/06, bras vert sur le parcours d'eau vive	15 espèces/50 kg	Amont et aval du chantier
Voies Navigables de France	09/09, barrage à aiguilles de Flavigny-sur-Moselle, canal d'alimentation du canal des Vosges	10 espèces/3 kg	Aval du chantier
Voies Navigables de France	07/11, bief 46, canal des Vosges	8 espèces/400 kg	Bief aval

Figure 7 : pêches électriques de sauvetage

3. Etudier

• Etude du compartiment biologique du ruisseau de l'Etange

En 2014, un diagnostic du compartiment biologique du ruisseau de l'Etange pour le compte du Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine a été réalisé. Une stagiaire a été accueillie pour travailler sur ce dossier : Mme Julie Da Costa.

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Diagnostic du compartiment biologique du ruisseau de l'Etange

Julie DA COSTA

Aix-Marseille université

master set

Cette étude constitue un diagnostic du compartiment biologique de ce ruisseau. Les prospections réalisées ont permis de mettre en évidence la présence d'une moule d'eau douce protégée à savoir *Unio crassus* de la famille des Unionidés. En revanche, la probable disparition de l'Ecrevisse à pattes blanches est évoquée, l'espèce n'ayant pas été recontactée depuis 2013, date de dernière observation.

Avec le soutien financier de :

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

• Etude des annexes hydrauliques de la Moselle

La FDAAPPMA 54, sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a lancé, en collaboration avec les fédérations de la Moselle et des Vosges, une étude concernant les annexes hydrauliques de la Moselle. Une chargée de mission, Mme Amélie Humbert, a été recrutée pour une durée de trois années.

Le but est de recenser, cartographier et évaluer la fonctionnalité des annexes hydrauliques pour la reproduction de l'espèce brochet. Ce travail est placé sous la responsabilité technique et scientifique de Pierre Pommeret.

Avec le soutien financier de :

PARTENARIAT AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE — FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE — FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 57 — FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 88

• Etude de la Crusnes

L'AAPPMA « La Truite Longuyonnaise » a sollicité la Fédération pour mener une étude concernant la population de truites présentes sur la Crusnes. Se basant sur un certain nombre de témoignages de pêcheurs, il semblerait qu'il y ait de moins en moins de truites pour satisfaire la demande halieutique. Dans le but de mettre en place un plan de gestion assurant la gestion durable de son patrimoine piscicole, le pôle technique est chargé d'apporter des réponses aux élus de cette AAPPMA sous la forme d'un diagnostic. Ainsi, une pêche électrique a été effectuée en juin 2014 et un protocole a été imaginé pour identifier les perturbations impactant le cycle biologique de la Truite fario, l'espèce repère de ce cours d'eau.

Les sites favorables à la reproduction de la truite ont été suivis et localisés de manière précise au GPS, en observant les géniteurs entre novembre et décembre. Ceci a permis d'identifier des zones sur lesquelles des pêches électriques seront conduites pour évaluer le taux de recrutement en juvéniles.

Avec le soutien financier de :

PARTENARIAT AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

En partenariat avec :

AAPPMA LA TRUITE LONGUYONNAISE

• Etude de l'Ingressin

L'AAPPMA « Pêche et Nature du Toulois » souhaite mener une réflexion concernant le classement du ruisseau de l'Ingressin. Ses particularités physiques semblent être favorables à la présence de la Truite fario mais à l'heure actuelle, ce cours d'eau est classé en 2ème catégorie.

Avec le soutien financier de :

Le pôle technique a donc commencé à réunir les premiers éléments pour alimenter les réflexions et mettre en place un protocole d'études qui sera réalisé cette année. Les éléments obtenus serviront d'outils d'aide à la décision quant à la gestion future de ce ruisseau.

4. Gérer

Les représentants de la FDAAPPMA 54 ont participé à 45 comités de pilotage et/ou sorties sur le terrain en tant que partenaire technique pour apporter leur vision des projets, leur expertise en matière d'aménagement des milieux aquatiques et pour que soit pris en compte l'activité pêche dans les réflexions globales.

A la demande de Voies Navigables de France, le pôle technique est intervenu sur le terrain auprès des personnels VNF du quart nord-est de la France pour présenter la méthodologie retenue dans le cadre des travaux de restauration de la frayère de Toul.

• Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Une vigilance particulière est apportée concernant la présence d'espèces exotiques envahissantes présentes en Meurthe-et-Moselle. La jussie, présente sur un plan d'eau privé sur la commune de Méréville a fait l'objet d'arrachages en 2013. La FDAAPPMA 54 assurait la maîtrise d'ouvrage de l'opération et la maîtrise d'œuvre avait été confiée à l'entreprise SW Environnement.

Depuis la fin des trois campagnes d'arrachage réalisées, le propriétaire a souhaité effectuer seul la gestion de cette plante.

En 2014, plusieurs visites effectuées sur le site par le service départemental de l'ONEMA témoignent d'un développement important de l'espèce. Les craintes de constater une colonisation de la Moselle sont légitimes. En ce sens, des prospections sont organisées sur la Moselle chaque année. En 2014, ces prospections ont été réalisées par le Service Départemental de l'ONEMA.

En partenariat avec :

ONEMA
Office national de l'eau et des milieux aquatiques

• Représentation dans les colloques

Chaque année, le pôle technique prend soin de se tenir informé et de participer à des colloques, séminaires, journées d'échanges techniques de façon à toujours bénéficier des derniers et plus récents retours d'expériences en matière de gestion des milieux. Ainsi, du 24 au 25 septembre, le pôle technique a pris part aux débats dans le cadre des assises nationales de l'Union Iinternationale pour la Conservation de la Nature (UICN) à Orléans.

Le premier vice-président de la Fédération siège au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST).

• Régulation du Grand cormoran

Le Grand cormoran est une espèce piscivore et protégée mais sa population importante est régulée.

Ainsi pour la saison 2013-2014, 725 oiseaux pouvaient être prélevés au titre de la protection des pisciculture extensives (ce quota englobe les tirs sur les étangs des AAPPMA et sur le Domaine Public Fluvial) et 150 oiseaux pour la protection d'espèces de poissons menacées. Pour la saison écoulée et avec la mobilisation de nombreux bénévoles chasseurs, ce sont 847 cormorans qui ont été prélevés, soit 40 % de la population maximale d'hivernants observée cette année.

Afin que ces quotas soient maintenus et afin de mesurer l'impact des tirs sur la dynamique de la population dans le département, la Fédération organise tous les ans depuis maintenant quatre années, le comptage des hivernants de l'espèce Grand cormoran.

Ainsi, sur la saison écoulée, ce sont jusqu'à vingt personnes provenant des collectivités piscicoles, de la Fédération de Chasse et de l'Association des Jeunes Chasseurs de Meurthe-et-Moselle qui, chaque mois entre novembre et février ont pris part à ces comptages.
Ces derniers se répartissent sur 24 dortoirs dont une majorité se situe sur ou à proximité de l'axe Mosellan.

Le graphique ci-dessous illustre l'effectif des Grands cormorans sur notre département sur les trois saisons précédentes.

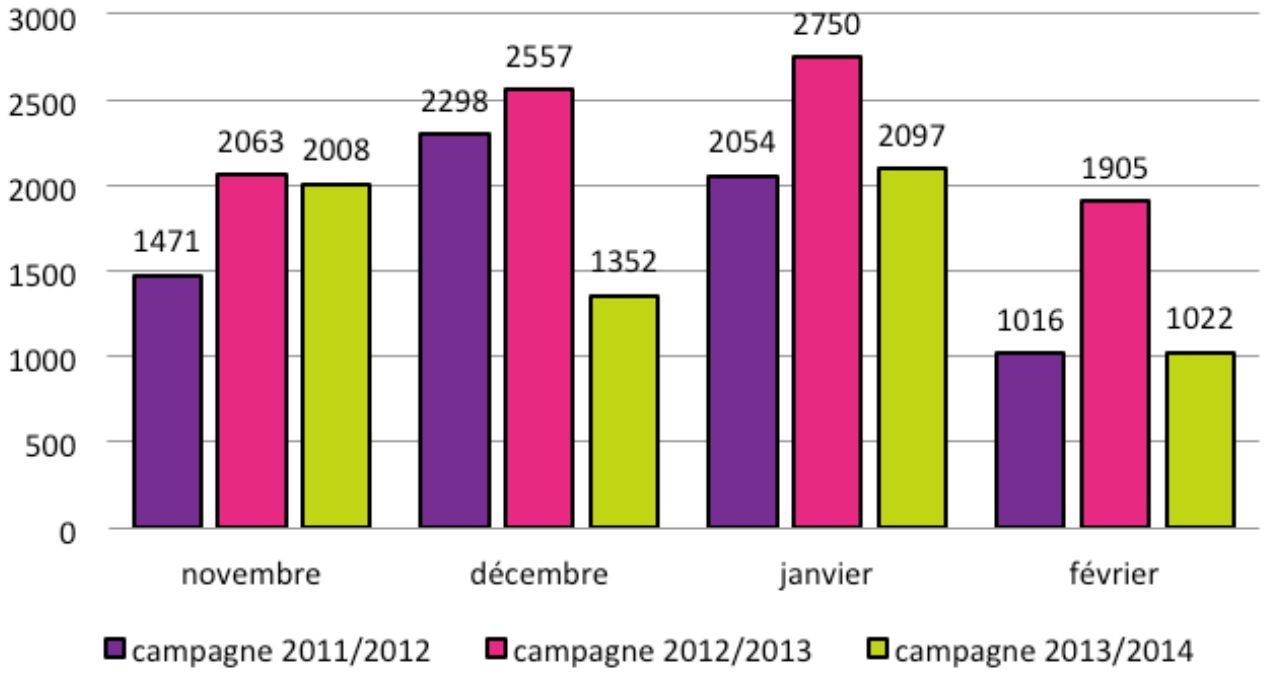

Figure 9 : nombre de Grands cormorans comptabilisés sur les dortoirs connus en Meurthe-et-Moselle

Ces fluctuations au fil des mois sont liées aux phénomènes météorologiques et/ou de dérangement des sites.

En effet, un effondrement des effectifs a été observé en décembre 2014, période durant laquelle la température observée était plus élevée que la moyenne.

De plus, des tirs ont eu lieu sur le domaine public à proximité immédiate de certains dortoirs de cormorans, ce qui a eu pour effet d'effaroucher les oiseaux et d'entraîner une fragmentation des dortoirs.

La durée écoulée entre la fragmentation et le repérage des dortoirs issus de cette fragmentation n'a pas permis de les intégrer au comptage.

5. Surveiller

Le contrôle de l'exercice de la pêche par la pêche associative repose sur les gardes-pêche des associations, les gardes de la Fédération ainsi que sur la brigade d'agents de développement de la Fédération.

Les gardes des AAPPMA bénévoles sont au nombre de 72 et ont rédigé 165 infractions tout au long de l'année 2014, soit 75 % des infractions totales réalisées.

Un seul garde est commissionné par la Fédération, sur le lac de Pierre-Percée. Au cours de 109 sorties, il a ainsi pu contrôler 1 478 pêcheurs.

La brigade d'agents bénévoles est active sur l'ensemble du département. En 2014, elle a parcouru 13 665 kilomètres au cours de 121 contrôles effectués de jour comme de nuit.

L'ensemble des gardes et agents bénévoles ont réalisé 209 procédures sur les 221 établies en 2014.

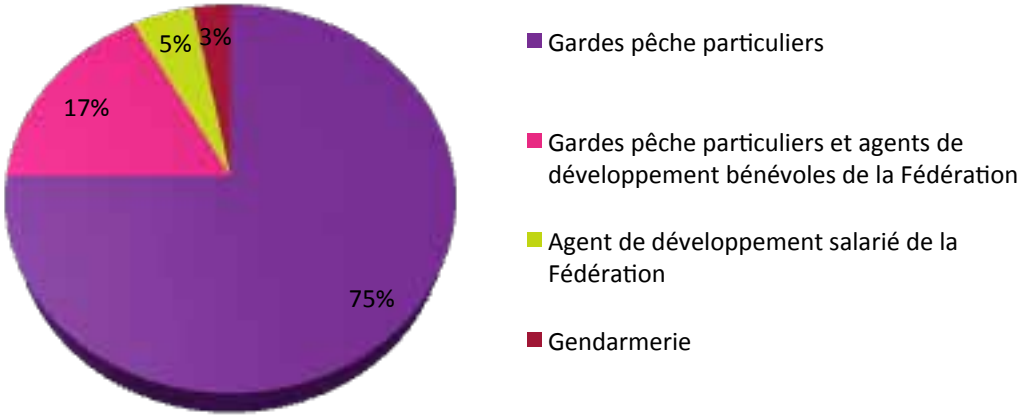

Figure 10 : répartition des procès verbaux dressés en fonction des catégories d'agents verbalisateurs

L'infraction la plus couramment relevée est la pêche de nuit (46 %). Le développement des parcours de pêche de nuit en 2015 devrait diminuer le taux de cette infraction en 2015.

Les infractions pour pêche sans carte sont relativement constantes et représentent 37 % des procédures établies.

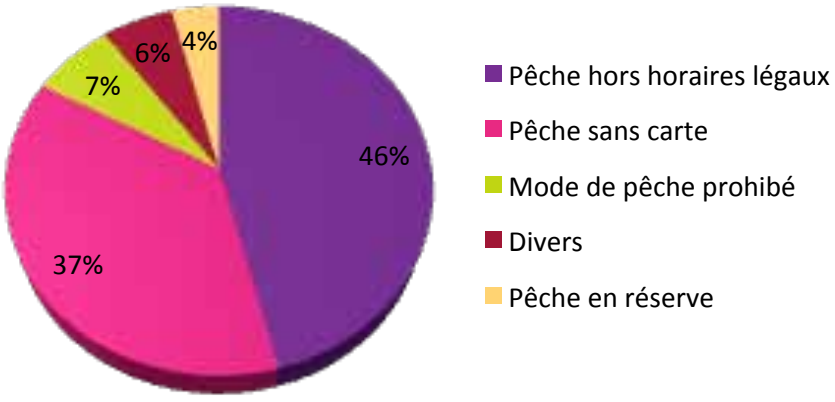

Figure 11 : répartition des procès verbaux en fonction des infractions commises

3. Halieutisme

1. Développer

• Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

Dans sa volonté de continuer à promouvoir et développer la pêche de loisir, la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est engagée dans la rédaction du SDDLP.

L'année 2014 a permis la finalisation de la rédaction de ce document. Dans ce cadre, dix réunions de concertation se sont déroulées avec les représentants des AAPPMA du département en août et en septembre 2014 pour échanger sur les fiches actions proposées et affiner l'évaluation des besoins locaux. Le SDDLP a été distribué aux AAPPMA en avril 2015 lors de l'assemblée générale 2014.

Le SDDLP traduit la volonté politique de développer la pêche de loisir en Meurthe-et-Moselle en se dotant d'un outil de travail précis et adaptable dont les objectifs sont de satisfaire les pêcheurs existants, d'attirer des nouveaux publics à la pêche et de moderniser la pêche associative.

Le document dresse un état des lieux concernant le loisir pêche en Meurthe-et-Moselle et propose 70 actions concrètes aux AAPPMA à travers l'interprétation des constats effectués. Un document synthétique de 12 pages a également été conçu, pour présenter la démarche et les axes de travail du SDDLP. Il s'agit d'un outil de promotion institutionnelle distribué à tous les partenaires et aux AAPPMA, et consultable en ligne sur www.peche-54.fr.

Crédit photo : FNPF

• Création d'une rampe de mise à l'eau à Dommartin-les-Toul

A la demande de l'AAPPMA « Pêche et Nature du Toulois » et afin de pallier le manque d'accès pour les embarcations sur certains secteurs de cours d'eau, une rampe de mise à l'eau a été créée sur la rive droite de la Moselle sauvage sur la commune de Dommartin-les-Toul.

Les travaux de réalisation se sont achevés à l'automne 2014.

Avec le soutien financier de :

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

• Tourisme

Deux offices du tourisme et une structure qualifiée « hébergement pêche » ont été formés à la vente de cartes de pêche par Internet (Pont-à-Mousson, Baccarat et camping des boucles de la Moselle à Liverdun).

Dix hébergements pêche ont été qualifiés à Laneuveville-devant-Bayon, Courcelles, Tonnoy, Saint-Julien-les-Gorze, Essey-et-Maizerais, Vaudigny, Thiaville-sur-Meurthe, Glonville, Méréville et Saint-Maurice-aux-Forges. Pour chacun d'entre eux, une fiche de présentation a été créée sur le site Internet de la Fédération. Chacun d'entre eux a reçu un kit « info-pêche » de la part de la Fédération, composé de guides de la pêche en Meurthe-et-Moselle, magazines de pêche, portes-cartes, posters, livres, autocollants, plaquettes d'information, ainsi qu'un panneau en aluminium avec le logo « hébergement pêche ».

Sur ces dix hébergements qualifiés en 2014, neuf font partie du réseau gîtes de France, avec lequel la Fédération entretien des relations cordiales.

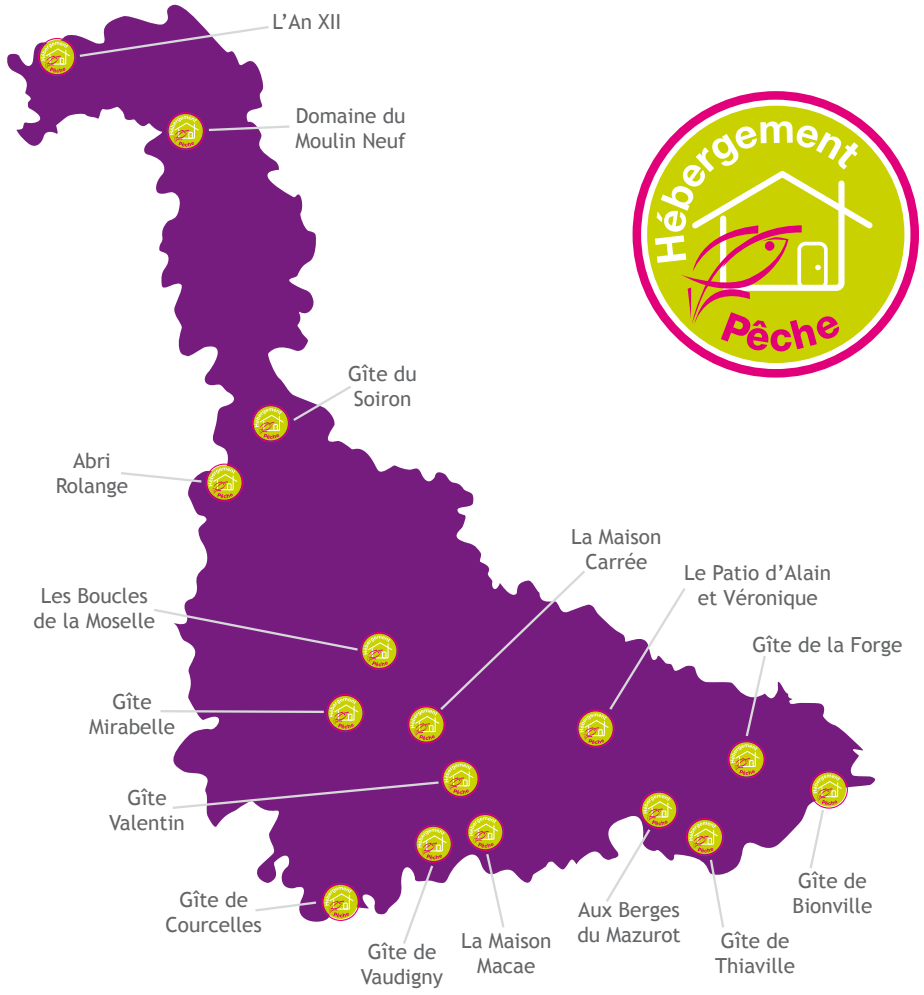

Une réunion avec les partenaires touristiques s'est déroulée à la Maison Carrée (Hébergement pêche qualifié à Méréville) le jeudi 09 octobre. Il s'agissait à la fois de réunir les hébergements ayant obtenu la qualification « hébergement pêche » et les structures du monde du tourisme (offices du tourisme) afin de préciser les modalités d'échange d'informations sur les supports de communication des différents acteurs.

La Fédération a rencontré M. David Pierron, guide de pêche professionnel sur Pierre-Percée, pour organiser l'orientation des demandes d'animation sur le lac.

Les coordonnées et les parcours de pêche de toutes les AAPPMA apparaissent sur le site Meurthe-et-Moselle Tourisme dans la rubrique Nature et Détente / tous les lieux de pêche, et les fiches des AAPPMA fournies par la Fédération sont hébergées par SITLOR, ce qui leur donne une bonne visibilité pour les moteurs de recherche, grâce aux photographies et aux mots-clés.

• Réciprocités

La création de la carte Récipro-URNE et l'absence de communication de la part de l'URNE pour 2015 a une nouvelle fois contraint la Fédération à créer un support de communication pour aider les pêcheurs et les dépositaires à y voir plus clair sur cette réciprocité.

Le tableau suivant a donc été conçu et mis en ligne sur le site Internet de la Fédération et sa page Facebook :

Mon AAPPMA est :

Ma carte de pêche :	totalement en réciprocité URNE		partiellement en réciprocité URNE		non adhérente à l'URNE	
	adhérente à la Réciprocité 54	non adhérente à la Réciprocité 54	adhérente à la Réciprocité 54	non adhérente à la Réciprocité 54	adhérente à la Réciprocité 54	non adhérente à la Réciprocité 54
Sont concernées, en Meurthe-et-Moselle, les AAPPMA de :	*Baccarat, Blénod, Dieulouard, Dombasle, Gerbéviller, Jarny, Joeuf, Pont-à-Mousson, Tantonville, Toul, Xirocourt*	*Blâmont, Gémonville-Favières*	*Cas inexistant en Meurthe-et-Moselle*	*Saint-Jean-les-Longuyon, Pagny-sur-Moselle*	*Lunéville, Ceintrey*	*Briey, Charency-Vezin, Sânon, Longuyon, Martincourt, Mercy-le-bas, Migneville, Reherrey, Thiaucourt, Xeuilley*
CARTE PERSONNE MAJEURE Tarif préconisé : 73 €	Je peux pêcher sur les lots de toutes les AAPPMA de la Réciprocité 54	Je peux pêcher uniquement sur les lots de mon AAPPMA	-	Je peux pêcher uniquement sur les lots de mon AAPPMA	Je peux pêcher sur les lots de toutes les AAPPMA de la Réciprocité 54	Je peux pêcher uniquement sur les lots de mon AAPPMA
CARTE INTERFÉDÉRALE Tarif unique : 95 €	Je peux pêcher sur les lots de toutes les AAPPMA de la Réciprocité 54, de l'URNE, du CHI et de l'EHGO	Je peux pêcher sur les lots de toutes les AAPPMA de l'URNE, du CHI et de l'EHGO	Mon AAPPMA ne vend pas cette carte			
CARTE RÉCIPRO-URNE Tarif unique : 95 €	Mon AAPPMA ne vend pas cette carte		-	Je peux pêcher uniquement sur les lots des AAPPMA partiellement en réciprocité URNE	Mon AAPPMA ne vend pas cette carte	

Figure 12 : les réciprocités

3. Communiquer

• Revue de presse

Parmi les dizaines d'articles relatifs à la pêche et à la gestion des milieux aquatiques parus en 2014 dans divers journaux, on peut citer l'article annonçant l'ouverture du brochet du 1er mai dans l'édition régionale de l'Est Républicain.

La Fédération a également organisé la planification d'une série d'articles d'envergure régionale. C'est ainsi que cinq pages sont parues dans l'Est Républicain au sein d'une série nommée « Voyages halieutiques ».
- Lundi 21 juillet : « À la brouillée, les pieds dans l'eau ». Cet article racontait une partie de pêche en famille à la brouillée dans la Mortagne avec M. Claude Sené, Président de l'AAPPMA la Gaule Gerbevilloise.
- Mardi 22 juillet : « Objectif : lever du blanc ». Article consacré à la pêche du brochet sur l'étang du Perroi (55) avec M. Eric Ribet, Président de la Fédération de pêche de Meuse.
- Mercredi 23 juillet : « À l'ombre, sous le soleil ». Article consacré à la recherche de l'Ombre commun à la mouche, avec M. Stanislas Freyheit, sur la Moselle dans sa partie vosgienne.
- Jeudi 24 juillet : « Et le swingueur se mit à danser ». En compagnie de M. Nicolas Vanderberghe sur l'étang d'Autreville, pour une partie de pêche de la carpe de nuit.
- Vendredi 25 juillet : « Recherche corégone désespérément ». Avec MM. Agostino Da Silva et David Pierron, à la pêche du corégone en barque sur le lac de Pierre-Percée.

Un article de 17 pages est également paru dans le magazine papier FishMe (rubrique « offishe du tourisme »). Le canal de la Marne au Rhin, le lac de Pierre-Percée, l'étang fédéral de Sexey-aux-Forges et les spécialités nancéiennes y ont notamment été présentés.

• Médiatisation de l'ouverture de la pêche des carnassiers

En 2014, la Fédération a également innové pour annoncer l'ouverture du brochet. En effet, une publicité a été créée via un nouvel outil de communication : 70 000 sachets de pain aux couleurs de l'ouverture de la pêche distribués la dernière semaine d'avril et la première semaine de mai dans environ cinquante boulangeries réparties sur l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle.

Parallèlement, afin de multiplier les sources de promotion, la Fédération a communiqué sur Lorraine Magazine pour l'ouverture de la deuxième catégorie. L'Est républicain, dans un même temps, faisait le choix de faire sa Une sur cet évènement.

• Télévision

Un reportage TV avec France 3 Lorraine Champagne-Ardenne tourné sur la Moselle sauvage le 25 juin a été diffusé le 3 août à 19h.

• Site Internet

Le site Internet de la Fédération est devenu, au fil des ans, le site de référence pour être informé de l'actualité de la pêche et des milieux aquatiques en Meurthe-et-Moselle.
En 2014, en plus des mises à jours régulières, vingt actualités ont été rédigées de façon à informer les pêcheurs des faits marquants de l'année.

Au cours de l'année, chaque jour et en moyenne, 62 internautes ont consulté près de 270 pages. L'intérêt du site dépasse les limites départementales, puisque seulement 47 % des consultations émanent de pêcheurs meurthe-et-mosellans.

Sans surprise, l'internaute consulte avant tout les actualités du site (25 % des pages consultées). Les aspects réglementaires (12 %) sont également recherchés. Seul un petit nombre consulte les pages dédiées aux AAPPMA (3 %). Enfin, signe des temps, si 70 % des consultations sont effectuées depuis un ordinateur, 20 % des sessions proviennent de téléphones mobiles tandis que 10 % émanent de tablettes.

Parallèlement, près de 1 000 documents ont été téléchargés dans l'espace privé dévolu aux AAPPMA et gardes-pêche du département.

• Réseaux sociaux

La page Facebook de la Fédération permet d'informer près de 4 000 personnes en temps réel.
Plus spontané que le site Internet, ce réseau a permis de diffuser rapidement liens, photographies et articles tout en répondant aux interrogations des pêcheurs.

La Fédération est par ailleurs présente sur Twitter. Au cours de l'année 180 informations essentiellement relatives à la législation et à la protection des milieux ont été partagées tandis que la Fédération suit l'actualité de 135 partenaires.

• Editions papier

Le guide de la pêche en Meurthe-et-Moselle est édité à 17 500 exemplaires diffusés chez les 92 dépositaires à travers les 27 AAPPMA du département. Il recense l'ensemble des informations pratiques et réglementaires pour une pêche sereine dans le département.
Le guide est, par ailleurs, disponible sur le site Internet de la Fédération.

• Concours photo

L'année 2014 a vu l'avènement d'un concours photo organisé par la Fédération. Articulé autour de trois thèmes : paysage, belle prise et action de pêche ou faune et flore.

Ce concours permet de valoriser les pêcheurs et les rivières du département tout en développant la photothèque de la Fédération.

Parmi les 58 photographies envoyées, trois clichés ont été ont été retenus. Leurs auteurs ont gagné une carte de pêche. Le concours est reconduit pour 2015.

Crédit photo : G. BARRÉ

• Salon de la Pêche de Libramont (Belgique)

Les 7, 8 et 9 novembre a eu lieu le salon « Pêche Expo » à Libramont en Belgique. L'Union Régionale du Grand Est (URGE) y était présent, avec des représentants des différents fédérations.

Le grand stand avec simulateurs de pêche et bassin aménagé a eu un large succès au milieu des nombreux exposants présents tout au long des 3 jours.

Cet événement a été l'occasion de faire la promotion de la pêche en France et plus particulièrement dans le Nord Est, avec la mise en avant de nombreux secteurs de pêche répartis sur l'ensemble des dix départements de l'URGE.

De l'avis général, l'expérience, avec près de 5 000 entrées payantes, a été positive et devrait donc être amenée à se renouveler. Dans cette optique, un groupe de travail relatif à la promotion des départements du grand Est dans les grands salons locaux ou frontaliers a été créé.

Avec le soutien financier de :

• La carte sur Internet

L'année 2014 aura vu l'intégralité des AAPPMA adhérer au dispositif de vente en ligne. Tout pêcheur a pu, en conséquence, faire l'acquisition d'une carte de pêche dans l'ensemble du département depuis son domicile ou l'un des seize dépositaires de cartes en ligne.
Le nombre de cartes vendues a ainsi quasiment doublé, en passant de 1 091 à 2 034 cartes.
Dans un même temps, à l'échelle nationale, ce sont 635 099 cartes qui ont été acquises.

• Journée Nationale de la Pêche à Toul

Organisée en collaboration avec la ville de Toul et l'AAPPMA Pêche et Nature du Toulois, la Fédération a accueilli plus de 600 personnes à la Journée Nationale de la Pêche qui s'est déroulée le dimanche 1er Juin 2014 au Port de France de Toul.

Avec le soutien financier de :

Petits et grands ont pu apprécier les démonstrations, fabrications, initiations ou encore les expositions mises en place par la Fédération et ses différents partenaires.

En partenariat avec :

4. Inititiation et sensibilisation

1. Animer

La Fédération met en place différentes animations, de la découverte du cycle de l'eau jusqu'à l'initiation à la pêche.

Leur nombre et leurs thématiques dépendent donc directement des demandes effectuées par les structures demandeuses, groupes ou même particuliers.

Le contenu de l'intervention est systématiquement adapté au lieu, au public ciblé et à la demande.

• Projets longs sur l'Espace Naturel Sensible du Vallon de Bellefontaine

Mises en places par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de sa politique de valorisation des Espaces Naturels Sensibles, ces animations de découvertes de la biodiversité sont axées sur différentes thématiques.

La Fédération répond conjointement avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Nancy-Champenoux et la Compagnie des Ânes au marché public mis en place pour l'occasion, afin de prendre en charge la thématique « poissons » sur le site du Vallon de Bellefontaine à Champigneulles.

En 2014, treize classes ont ainsi suivi les trois séances proposées par la Fédération, ce qui représente près de 400 élèves.

Une première intervention d'une demi-journée se fait en fin d'hiver, en classe et est l'occasion d'aborder des généralités concernant les poissons, leur milieu de vie et de présenter les espèces présentes dans nos eaux douces meurthe-et-mosellanes.

Chacune des treize classes de CE2 à CM2 a ensuite visité l'ancienne pisciculture de Champigneulles, l'occasion d'observer facilement les poissons évoluer dans les bassins.

Enfin, une dernière sortie sur le ruisseau de Bellefontaine au mois de mai permet d'observer les nombreux habitants des milieux aquatiques dans un cadre naturel.

L'impact des activités humaines et l'importance du respect de l'environnement sont les fils conducteurs de ce programme, avec comme point d'entrée la biodiversité présente.

En partenariat avec :

NANCY CHAMPENOUX

Ce programme est reconduit pour l'année 2015.

• Animation grand public sur l'ENS du Vallon de Bellefontaine

Une animation de découverte des milieux aquatiques de cet ENS a également été mise en place le dimanche 13 avril. Cette animation est l'occasion pour des familles de découvrir une biodiversité méconnue bien que présente à proximité de leur lieu de vie.
Cette animation est également reconduite en 2015.

• Animations dans le cadre scolaire

Au-delà des programmes présentés précédemment, la Fédération intervient ponctuellement dans différentes écoles du département sur des thématiques diverses.

- Intervention pour l'école primaire de Tomblaine

À la demande du Conseil Départemental, une classe de primaire de Tomblaine a pu participer à une séance de découverte des milieux aquatiques sur le Vallon de Bellefontaine le jeudi 10 avril.

- Intervention conjointe avec la Gaule Dombasloise pour l'école primaire de Faulx

Le mardi 3 juin, 22 élèves ont été accueillis sur les berges du canal de la Marne au Rhin à Nancy.
Divisés en deux groupes, les uns pêchent pendant que les autres découvrent la vie de la Meurthe et ses habitants à écailles. Après un goûter, les groupes s'inversent et les prises s'enchainent pour les jeunes, encadrés par des bénévoles de l'AAPPMA locale habitués de ce genre d'initiation à la pêche.

- Intervention conjointe avec le Brochet de l'Othain pour l'école primaire de Saulnes

Le mardi 17 juin, 28 élèves ont passé la journée sur les berges du plan d'eau de l'Othain en compagnie de l'AAPPMA de Saint-Jean-lès-Longuyon. La matinée consacrée à la découverte des milieux aquatiques précède un repas convivial et une partie de pêche l'après-midi.

- Séance de découverte des milieux aquatiques pour l'ITEP « l'Escale »

L'Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique de Jarville a été accueilli à Champigneulles le lundi 23 juin pour une découverte des milieux aquatiques. Cette visite de l'ENS a été l'occasion d'aborder de nombreuses thématiques avec les 12 adolescents présents.

Avec le soutien financier de :

PARTENARIAT
AGENCE DE L'EAU
RHIN•MEUSE

• Animations hors cadre scolaire

Différents publics sont accueillis tous les ans dans un cadre d'activités de loisirs, encadrés ou non. Ainsi, particuliers comme groupes peuvent être accueillis pour des séances à durée et contenu variables.

- Séance d'initiation à la pêche au coup pour le Centre de Loisirs de Frouard avec la Gaule Mussipontine

Le jeudi 21 août, sept jeunes frouardais ont pu s'initier à la pêche au coup sur l'étang du Saussi de Pont-à-Mousson. De nombreux poissons ont été capturés par chaque participant. L'après-midi s'est terminée avec la capture d'un beau carpeau qui a bien fait travailler la canne de 4 m…

- Stages « pêche » pour la Ville de Nancy

Dans le cadre des stages sportifs mis en place chaque année par la Ville de Nancy, la Fédération encadre trois groupes de six jeunes nancéiens en période estivale.
Chaque groupe est pris en charge deux heures par jour pendant cinq jours consécutifs. L'ensemble de ces séances permet d'appréhender d'une part les différentes espèces présentes, mais aussi différentes techniques de pêche.

D'une manière générale, les deux premières séances sont l'occasion de prendre en main une canne à coup avant d'aborder l'utilisation du moulinet pour les deux jours suivants. Lors de la dernière journée, la technique est laissée au libre choix des participants suivants leurs préférences.

- Journée d'initiation à la pêche au toc

La Fédération prend également en charge des demandes d'initiation pour les particuliers désireux de découvrir une technique, un site ou un poisson.

Le lundi 14 avril, Romain a donc pu s'essayer à la pêche au toc sur la Vezouze.

La matinée est consacrée à la présentation du matériel et des manipulations spécifiques qu'il nécessite (ajustement de la plombée, nœuds de raccord, etc.) et à une première prise en main, souvent délicate, d'une canne de 3,90 m. Cette première prise en main a d'ailleurs débuté sur la décroche d'un poisson à la première dérive…

Une fois la technique assimilée, la prospection suit son cours l'après-midi avec des poissons relativement coopératifs en ce début de saison.

2. Ateliers Pêche Nature

Les Ateliers Pêche Nature ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers et de lui-même.

L'Atelier Pêche Nature transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur :

- le respect du poisson, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée,
- la conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme,
- le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement,
- la connaissance du rôle des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.

La Fédération, par une commission de travail dédiée et un salarié titulaire du BPJEPS « pêche de loisir », a pour rôle un appui de ces APN en termes de gestion et de pédagogie selon leurs besoins exprimés. Ainsi, ce sont de nombreux bénévoles qui mettent en marche ces « écoles de pêche », comme elles furent longtemps appelées.

Leur fonctionnement, parallèle à l'année scolaire, débutant en septembre-octobre et se terminant en juin, est basé sur une alternance de séances théoriques en salle et pratiques au bord de l'eau. Différentes thématiques sont abordées autour de la connaissance des milieux aquatiques, des techniques de pêche et de la structuration et réglementation de la pêche en eau douce en France.

Le troisième dimanche de juin, comme tous les ans, une rencontre annuelle vient clôturer la saison lors d'une journée conviviale, l'occasion d'échanger et de pêcher ensemble.

Mais avant la partie de pêche de l'après-midi, un questionnaire écrit permet d'évaluer les connaissances acquises tout au long de l'apprentissage.

Reconnaître une espèce, choisir le bon nœud, citer les tailles légales de capture, voilà des exemples de questions posées et auxquelles la grande majorité de ces jeunes passionnés sait parfaitement répondre.

Le dimanche 22 juin 2014, la rencontre départementale a eu lieu sur les berges du canal de la Marne au Rhin aux portes de Dombasle.

Avec le soutien financier de :

Partenariat Agence de l'eau Rhin-Meuse

En partenariat avec :

La Gaule Dombasloise

3. Former

• Participation au jury du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport « Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable » (BPJEPS « EEDD »)

Depuis la mise en place de cette formation visant à permettre à toute structure dotée d'un animateur formé une complémentarité autour des thématiques de l'EEDD, en 2013, la Fédération fait partie des représentants des salariés du domaine dans le groupe formant le jury.

• Formations Gardes-Pêche

Afin d'harmoniser les comportements des agents de contrôle, de leur procurer un socle de connaissances juridiques, judiciaires et techniques, la Fédération procède à différentes sessions de formation.

Des formations initiales sont effectuées en conformité avec l'arrêté du 30 août 2006. Le 15 novembre, un premier module a informé les gardes des notions essentielles sur le fonctionnement judiciaire français et sur la place du garde au sein de ce dispositif. Après avoir été sensibilisés à l'éthique et à la déontologie des gardes, les agents ont suivi le 22 novembre un second module relatif à la réglementation de la pêche et au fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

En cours d'année, une formation sur la rédaction de procédures a été diligentée. Parallèlement, en collaboration avec l'Association Départementale des Gardes-Pêche (ADGP 54) une formation relative aux écrevisses a été effectuée.

• Actions avec le lycée de Pixerécourt

Dans le cadre d'une convention liant le BTS Agricole de Pixerécourt et la Fédération, cette dernière est intervenue, par deux fois en classe.

Ainsi, les élèves de 2e année de BTS Gestion et protection de la Nature (GPN) et de Gestion des Milieux Naturels et Forêts (GMNF) ont été formés, en classe, au fonctionnement et à l'organisation des structures associatives de la pêche, puis aux exigences écologiques du brochet et à la restauration et des frayères.

Ces élèves ont pu mettre les principes acquis en application lors d'une journée d'application en traitant la végétation lors d'un chantier de réhabilitation d'une reculée sur la Mortagne.

FÉDÉRATION DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

50 rue du docteur Bernheim
54 000 NANCY
Tél : 03 83 56 27 44
Mél : federation@peche-54.fr
www.peche-54.fr

RÉALISATION : FDAAPPMA 54

DIRECTEUR DE PUBLICATION : GUY SAPRANI

RÉDACTION : ERIC TAVOSO, PIERRE POMMERET,
FRANÇOIS ROUILLON, NICOLAS MEYNARD

CONCEPTION GRAPHIQUE : NICOLAS MEYNARD

Crédits photographiques : FDAAPPMA 54, sauf mentions contraires

Imprimé par nos soins en juin 2015

Réalisé avec le soutien financier de :